



**NORMANDIE**

**LIVRET D'ACCUEIL SECONDE DEGRÉ**



# LIVRET D'ACCUEIL 2D DEGRÉ



**NORMANDIE**

Un point d'entrée pour une réponse rapide :

[2d.normandie@sgen.cfdt.fr](mailto:2d.normandie@sgen.cfdt.fr)



NORMANDIE

# ÉDITO

Voici notre nouveau **guide second degré**, destiné à t'accompagner tout au long de l'année.

Carrière, mutations, mais aussi conseils et formations sont pour nous la marque d'un **syndicalisme de terrain**.

Avec toujours en tête, la volonté de porter nos propositions et nos revendications : carrières, salaires, revalorisations, jour de carence, contrôle continu, heures supplémentaires, remplacements... Nous ne sommes pas à court d'idées !

Retrouve nous lors de nos **formations**, de nos **réunions d'information** en **devenant adhérent.e** et pourquoi pas en militant à nos côtés.

Tu trouveras dans ce guide une première aide que tu pourras compléter suivant les liens Qrcodes (cliquables sur la version numérique de ce livret).

<https://sgen-cfdt-normandie.fr>

Bonne lecture,

Toute l'équipe du second degré





NORMANDIE

# LA NORMANDIE, ÇA RESSEMBLE À QUOI ?

---

Née de la fusion des académies de Caen et de Rouen, l'académie de Normandie correspond à l'actuelle région... de Normandie (« Rodrigue, qui l'eût cru ? Chimène, qui l'eût dit ? »). Laquelle, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a les mêmes frontières, à peu de choses près – la partie occidentale de l'ancien comté du Perche – que l'ancien duché de Normandie, cette province reprise en 1204 par Philippe II Auguste aux perfides Anglais (sauf Jersey, Guernesey, Aurigny et Sercq, les fameuses îles anglo-normandes). Sa superficie totale est d'environ 30 000 km<sup>2</sup>. La population, un peu moins de 3,3 millions d'habitants, est en baisse.

Les 5 départements normands sont le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime. Leurs chefs-lieux respectifs sont Caen, Évreux, Saint-Lô, Alençon et Rouen. Les villes les plus peuplées sont, dans l'ordre : Le Havre, qui n'est pourtant qu'une sous-préfecture, Rouen, la capitale régionale, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, là encore une simple sous-préfecture, et Évreux. La quasi-totalité de l'Orne, le sud-ouest de l'Eure et l'est de la Seine-Maritime sont des zones (très) peu peuplées.

Le climat normand, océanique et donc humide, est propice à l'agriculture : celle-ci, couvrant 70 % du territoire, associe l'élevage, de vaches et de chevaux surtout, à la culture du lin, des pommes... et des poireaux (eh oui !). Mais la Normandie est aussi l'une des régions les plus

industrielles de France, avec l'agroalimentaire, naturellement, mais aussi le raffinage et la pétrochimie, la pharmacie, la cosmétique, l'aéronautique et le spatial ou l'automobile. Le secteur tertiaire est moins développé et plus fragile, sauf peut-être le tourisme, grâce au Mont-Saint-Michel, au site d'Etretat, à la tapisserie de Bayeux, aux stations balnéaires comme Deauville, et aux plages du débarquement. Les habitants ne sont pas riches – sauf les Cauchois, égratignés par Maupassant pour leur avarice : en moyenne, le PIB par tête était en 2020 de 27 168 €. Moitié moins qu'en Île-de-France !

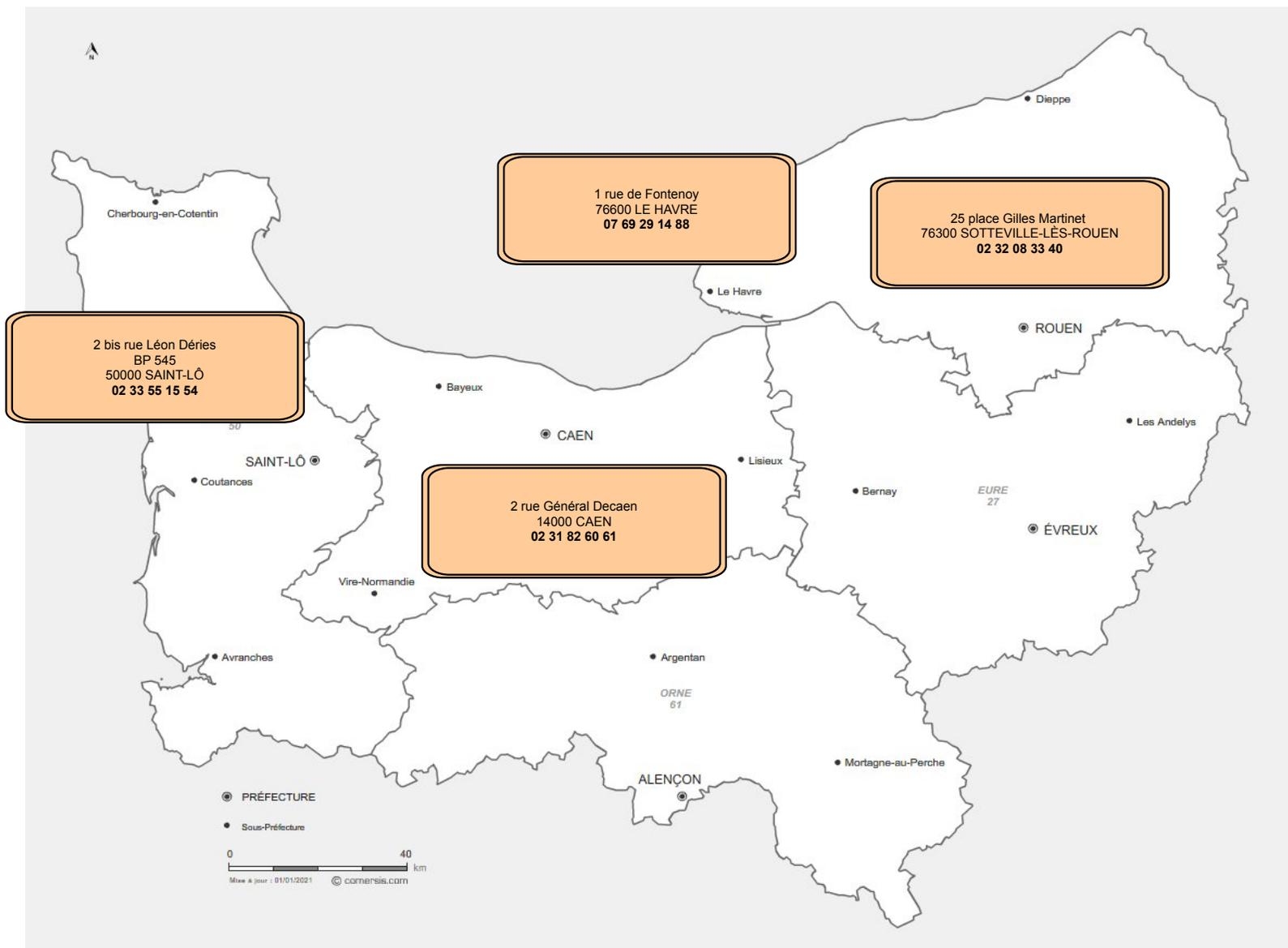
Les Normands boivent du cidre et du calva, mangent de la sole à la crème, du canard au vin rouge et des tartes aux pommes. Et des fromages, bien sûr ! 4 ont décroché une AOP (Appellation d'origine protégée) : le Neufchâtel, en forme de coeur, le Pont-l'Évêque, tout carré, le Livarot, avec ses 5 ficelles (d'où son surnom, « le colonel ») et le Camembert, inventé par Marie Harel, une paysanne contre-révolutionnaire, et pourtant devenu symbole national.

La Normandie a donné à la France beaucoup de grands écrivains : Pierre (et Thomas) Corneille, Gustave Flaubert, Guy de Maupassant, Maurice Leblanc, Alain, Raymond Queneau, Roland Barthes, Jean Teulé, Michel Bussi, Annie Ernaux... Avec les compositeurs Arthur Honegger et Maurice Duruflé et les peintres Jean-François Millet, Eugène Boudin, Claude Monet et Raoul Dufy, ils sont des figures incontournables de la culture normande.



NORMANDIE

# LE SGEN-CFDT EN NORMANDIE





NORMANDIE

# NOS ACTIONS ET NOS REVENDICATIONS

## Le Sgen-CFDT Normandie...

### Action

Première organisation syndicale en France, forte de plus de 600 000 adhérent-es, la CFDT a pour objectif premier d'obtenir des droits nouveaux en faisant reculer les inégalités (participation à 50% de l'employeur pour la complémentaire santé par exemple).

*C'est d'abord la*

Cfdt:

Le Sgen-CFDT se saisit de toutes les instances pour faire avancer ses revendications, à tous les niveaux de décision. C'est ainsi que le doublement de l'ISOE et de l'ISAE est appelé « la mesure CFDT » au ministère de l'Éducation nationale.

*C'est aussi le*

sgen Cfdt:

Un syndicalisme au plus près du terrain, avec des militantes et des militants qui animent des temps d'information et des journées de formation syndicale, qui accompagnent les équipes ou les agents lors d'entretiens avec leur chef d'établissement ou l'administration.

*C'est surtout le*

sgen Cfdt:  
NORMANDIE

### Revendication

Repenser le rapport au travail, en impliquant notamment les travailleuses et les travailleurs dans les choix d'organisation au sein des entreprises et des administrations. Repenser le financement de la protection sociale pour pérenniser notre héritage d'Après-guerre.

Mener en parallèle la transformation de l'École et la transformation de ses métiers, pour remplir le double objectif d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents, titulaires comme contractuels, et de la réussite des toutes et tous les élèves.

Une mise en œuvre opérante des droits des personnels, au plus près des réalités du travail (obtenir un temps partiel, un jour de télétravail...), et des choix ministériels (approche bienveillante et constructive de l'évaluation d'établissement par exemple).

# LES ÉTAPES DE L'ANNÉE SCOLAIRE

**UNE ANNÉE DE RÊVE !**

Le Sgen-CFDT vous accompagne tout au long de l'année.

Une question ? Un doute ? Contactez-nous

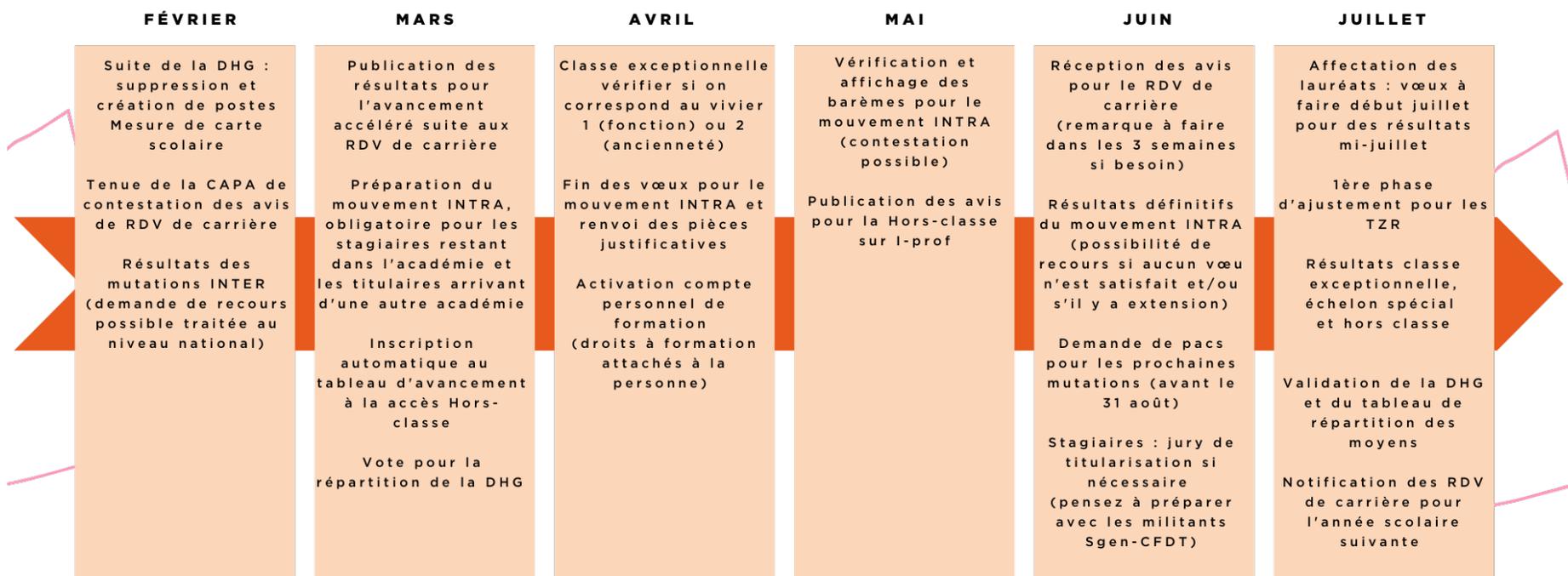
AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
<p>Accueil des nouveaux stagiaires</p> <p>Deuxième phase d'ajustement pour les TZR</p> <p>Une envie de partir à l'étranger ?</p>	<p>Signature des Ventilations des services (VS)</p> <p>Préparer une Liste Sgen-CFDT pour le CA</p> <p>S'occuper des frais de déplacement</p> <p>Réception de l'Avis final pour les RDV de carrière (recours possible sous 30J)</p> <p>Monter le dossier médical pour les mutations inter</p> <p>Stagiaires : compléter la demande de reclassement</p>	<p>Inscription aux concours externe, interne, ou 3ème concours</p> <p>Vote du CA</p> <p>RDV de carrière, prévenu au moins 15 jours avant</p> <p>Faire la demande de congés de formation</p> <p>Stagiaires : réception de la proposition de reclassement</p>	<p>Effectuer la demande de mutation INTER (serveur SIAM dans i-prof)</p> <p>Début du paiement des heures supplémentaires à l'année et des indemnités (Isoc part modulable, IMP ...) payées d'octobre à juin</p>	<p>Demande de réduction de service, d'aménagement de poste pour raison de santé</p> <p>Demande de temps partiel de droit ou sur autorisation</p> <p>Compléter votre CV i-prof pour hors classe et remonter ses diplômes à la gestionnaire</p>	<p>Étude de la DHG à partir des chiffres communiqués</p> <p>Demande pour la Liste d'aptitude pour l'accès à l'agrégation</p> <p>Demande de changement de discipline par détachement</p> <p>Demande de détachement dans les corps du 1er ou 2d degré</p> <p>Étude des barèmes pour la mutation INTER et affichage définitif sur i-prof</p>

# LES ÉTAPES DE L'ANNÉE SCOLAIRE

**UNE ANNÉE DE RÊVE !**

Le Sgen-CFDT vous accompagne tout au long de l'année.

Une question ? Un doute ? Contactez-nous



# LES AIDES À L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

## Prime d'entrée

D'un montant de 1 500 € elle est versée à la première titularisation dans l'Éducation nationale. Elle concerne tous les collègues sauf les ex-contractuels ayant exercé (il existe des exceptions). Elle est versée automatiquement en deux fois (novembre et février).

## Aide à l'installation

L'« Aide à l'Installation des Personnels de l'État » (AIP) est une aide qui vous est utile au moment où vous devenez fonctionnaire de l'État et que vous vous installez soit en tant que stagiaire soit en tant que titulaire. Son montant est en fonction de la Région dans laquelle vous vous installez et/ou du quartier dans lequel vous êtes affecté. Son attribution est soumise à conditions et n'est attribuée qu'une seule fois.

## Prime d'attractivité

Elle concerne les 9 premiers échelons et évolue au fil des promotions. Son montant est de 2 130 € brut pour le premier échelon (400 pour le 9°).

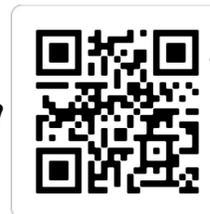
## ENTRÉE DANS LE MÉTIER

## Aide au déménagement

Les frais de déménagement donnent lieu à une indemnité forfaitaire versée par l'académie d'arrivée, et dont le montant est le résultat d'un calcul de la distance entre l'ancienne résidence administrative et la nouvelle, et la composition de la famille (si la famille déménage avec le lauréat). Malheureusement les stagiaires n'y ont droit qu'après 3 ans de titularisation.

## Mobilité durable

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) peuvent bénéficier d'un forfait de 100 à 300 euros, pour un minimum de 30 jours par an. Il vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail.



*éviter les pièges*

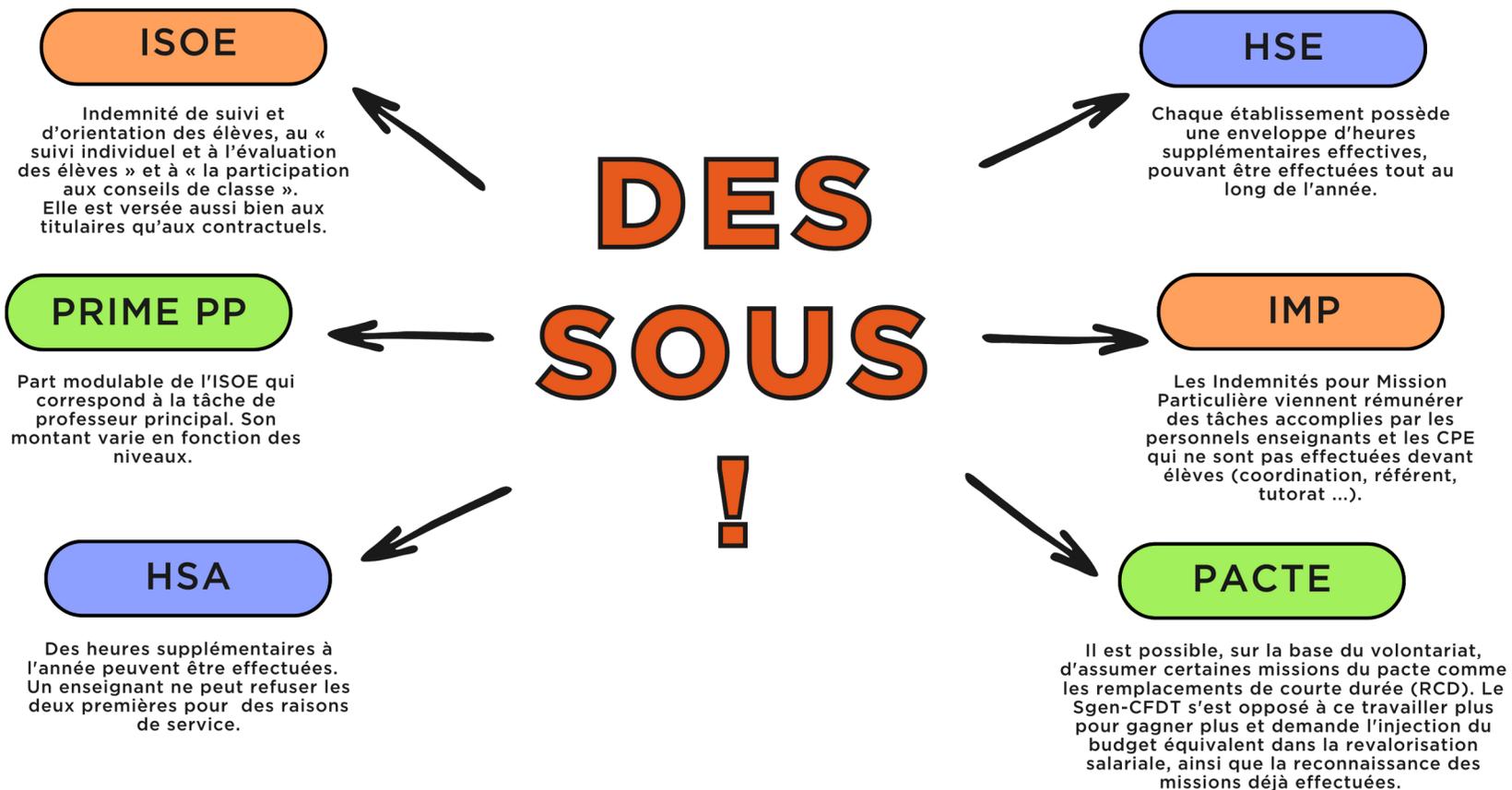
# L'AVANCEMENT



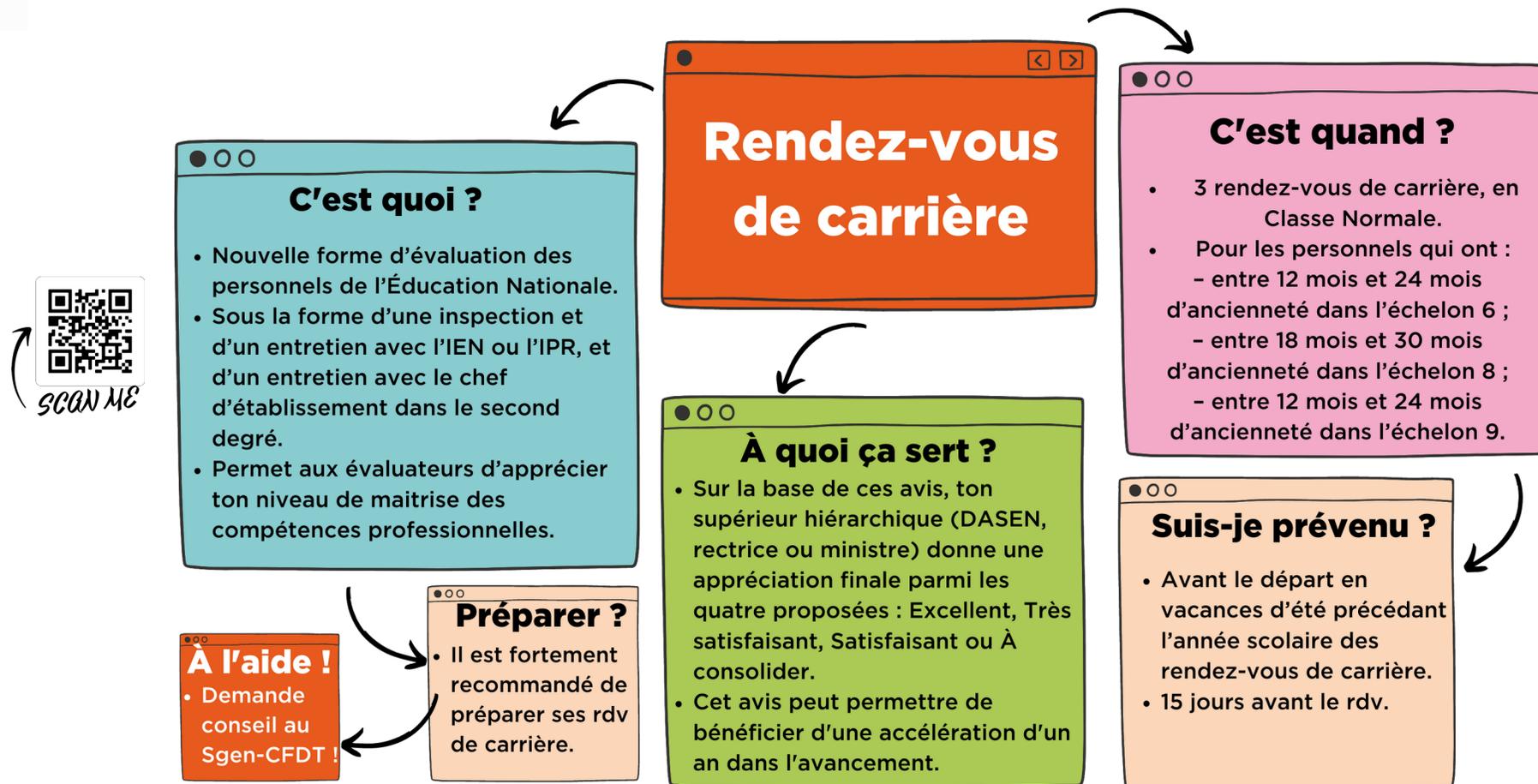
SCAN ME

Grade	Description	Estimation du salaire net (certifiés) (hors primes, heures supplémentaires ...)
Classe normale	<p>Le premier grade, appelé Classe Normale, comprend 11 échelons qui sont à priori parcourus sur le même rythme pour tous, soit 26 ans de carrière pour atteindre le dernier échelon.</p> <p>Deux accélérations de carrière sont possibles, au cours de l'échelon 6 (parcouru en 2 ans au lieu de 3) et au cours de l'échelon 8 (parcouru en 2,5 ans au lieu de 3,5), en fonction de l'avis des rendez-vous de carrière.</p>	1 500 € (échelon 1) à 2 600 € (échelon 11)
Hors Classe	<p>Le deuxième grade, appelé hors classe, est accessible à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la Classe Normale, même s'il faut pour la plupart attendre le 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> échelon pour y accéder.</p> <p>La Hors-Classe comprend 7 échelons gravés par tout le monde au même rythme, soit 15 ans du premier au dernier échelon.</p>	2 300 € (échelon 1) à 3 200 € (échelon 7)
Classe exceptionnelle	<p>Un troisième grade existe depuis le 1er septembre 2017 : la Classe Exceptionnelle. On peut y accéder si on a exercé certaines missions ou si on a atteint le dernier échelon de la Hors Classe.</p>	2 700 € (échelon 1) à 3 700 € (échelon spécial 3)

# DES SOUS !

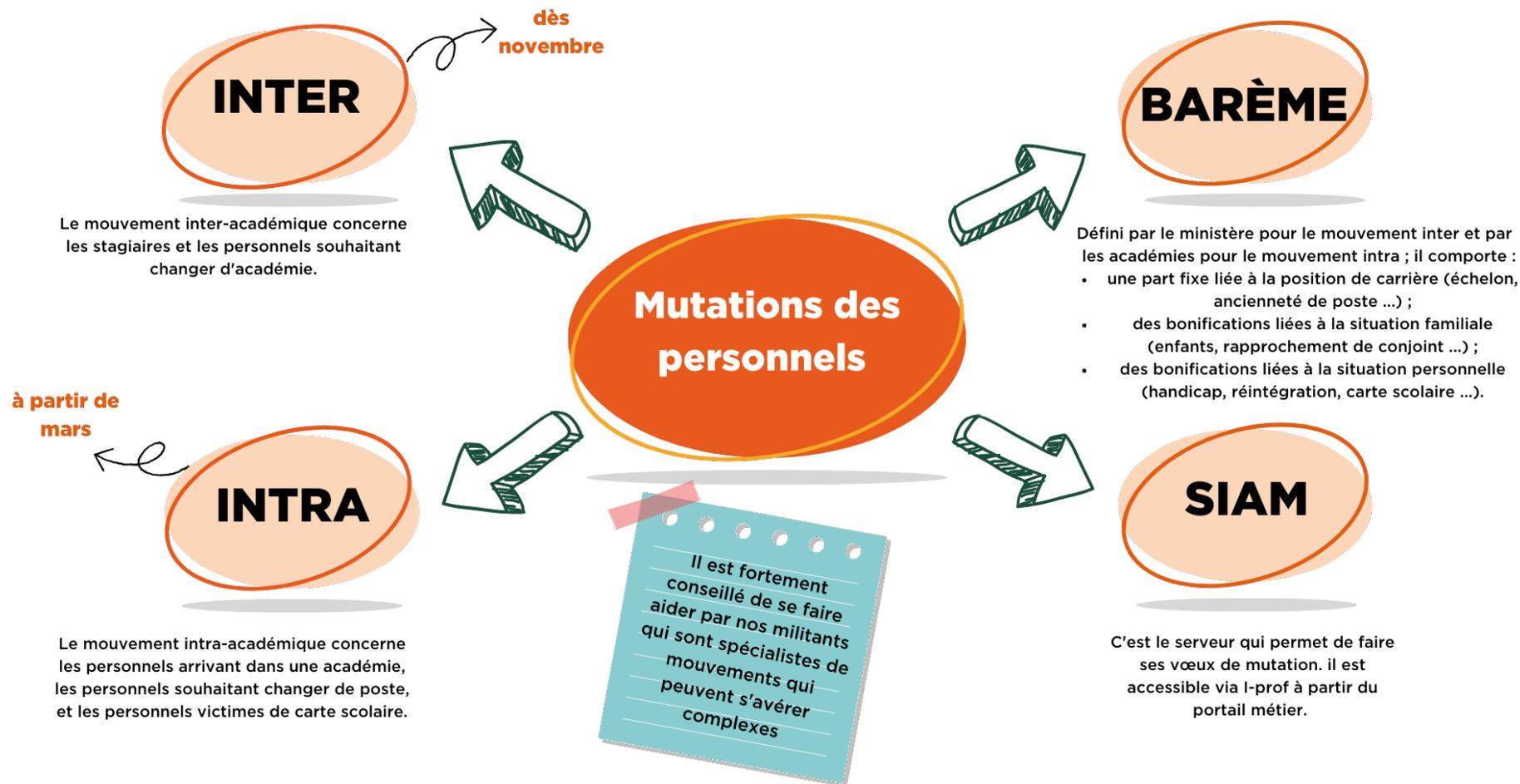


# LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE



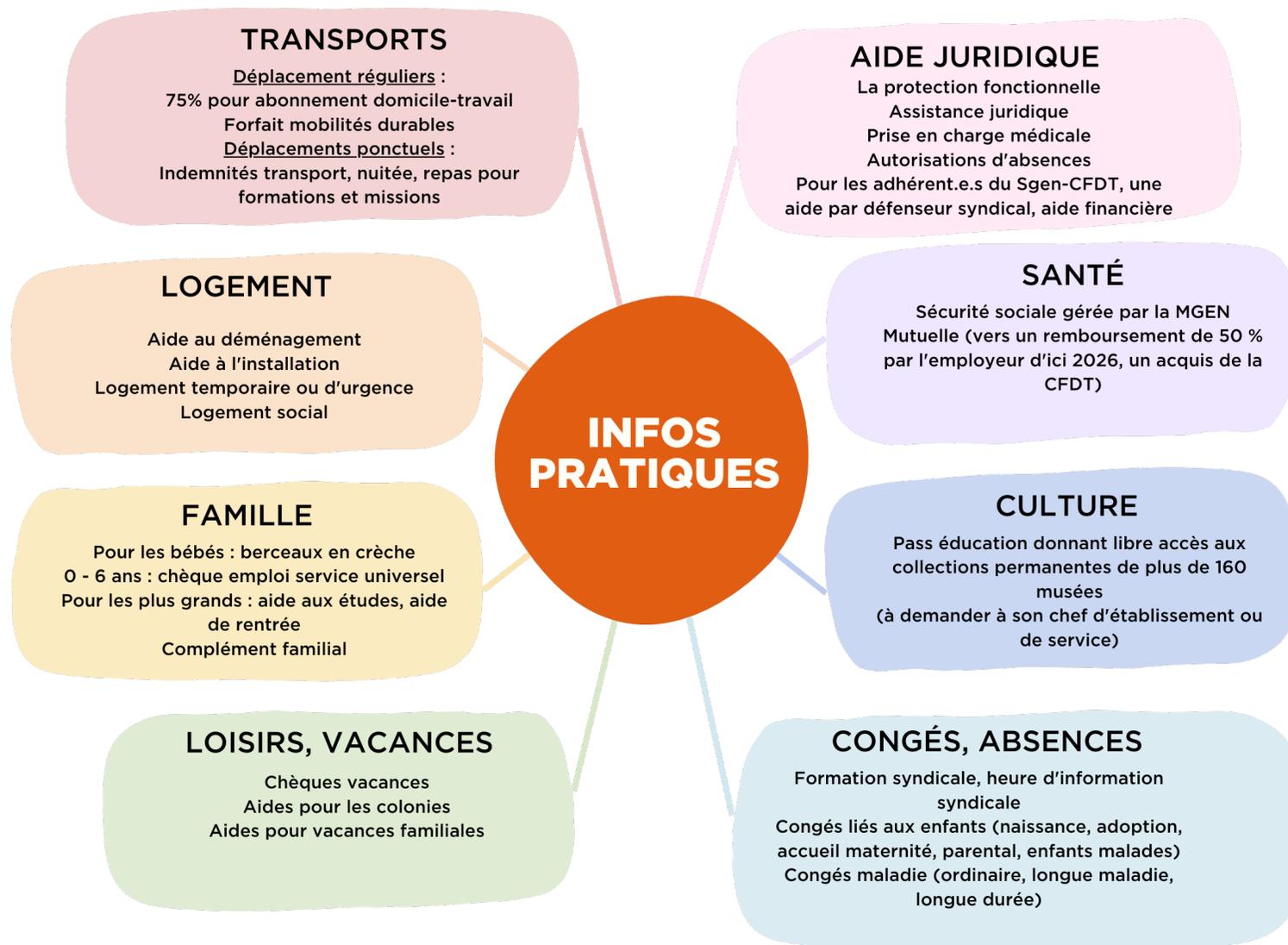
À noter : il est possible de faire un recours sur l'appréciation finale. N'hésite pas à [nous contacter](#).

# LES MUTATIONS



À noter : il est possible dans certains cas de faire un recours à la mutation. [Écrire au Sgen-CFDT](#)

# INFOS PRATIQUES



# LES CONDITIONS DE TRAVAIL



# DES SOLUTIONS EXISTENT !

## SE FAIRE CONSEILLER

- rompre l'isolement
- arrêter de subir
- chercher des solutions

Contacter le Sgen-CFDT afin d'être conseillé et suivi dans vos démarches.

## SE FAIRE ACCOMPAGNER

Opportun pour tout échange formel avec un supérieur hiérarchique sur une situation vous concernant individuellement (hors rdv de carrière).

Un accompagnateur syndical peut servir de témoin, mais aussi de médiateur, et se faire votre porte parole.

## DEMANDER LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Elle concerne les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les violences, le harcèlement, les menaces, injures, diffamations ou outrages dont l'agent pourrait être victime dans l'exercice de sa fonction.

L'administration doit prévenir et prendre des mesures.

# solutions



en savoir plus

## SIGNALER UN RISQUE

Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) permet de déclarer un événement accidentel, mais aussi de prévenir ceux susceptibles d'arriver lorsqu'un risque est identifié, dès lors que la santé physique ou psychologique et/ou la sécurité des personnels est en jeu. Il est accessible sur l'intranet.

## SIGNALER UN DANGER

Si un agent a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, il le signale immédiatement à l'autorité administrative ou à un représentant syndical à la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de travail (FSSSCT), qui le consigne par le biais du Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI).

## EXERCER SON DROIT DE RETRAIT

Tout agent public peut se retirer d'une situation "dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute déféctuosité qu'il constate dans les systèmes de protection".

Soutien juridique, assurance professionnelle ... font partie des services aux adhérents de la Cfdt, et sont gérés par la CNAS (qui indemnise aussi les jours de grèves)



# LES SIGLES

**NORMANDIE** À la lecture de ce guide, vous aurez constaté l'usage de nombreux sigles. Voici leur signification :

AIP	Aide d'Installation des Personnels	IPR	Inspecteur Pédagogique Régional
CA	Conseil d'Administration	ISAE	Indemnité de Suivie et d'Accompagnement des Elèves (1 <sup>er</sup> degré)
CAPA	Commission Administrative Paritaire Académique	ISOE	Indemnité de suivie et d'Orientation des Elèves (2 <sup>d</sup> degré)
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail	MGEN	Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale	PP	Professeur principal
DHG	Dotation Horaire Globale	RCD	Remplacement de Courte Durée
HSA	Heure Supplémentaire Année	RDV	Rendez-vous de carrière
HSE	Heure Supplémentaire Effective	Sgen-CFDT	Syndicat Général de l'Éducation Nationale - CFDT
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale	TZR	Titulaire de Zone de Remplacement
IMP	Indemnité pour Mission Particulière	VS	Ventilation de Service

# Calendrier 2023-2024 avec vacances scolaires

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J
2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S
4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D
5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M
7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J
9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S
11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M
22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S
25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V
	31 M		31 D	31 M		31 D		31 V		31 M	31 S

# ADHÉRER AU SGEN-CFDT, POURQUOI ?

Quand tu adhères au Sgen-CFDT Normandie :

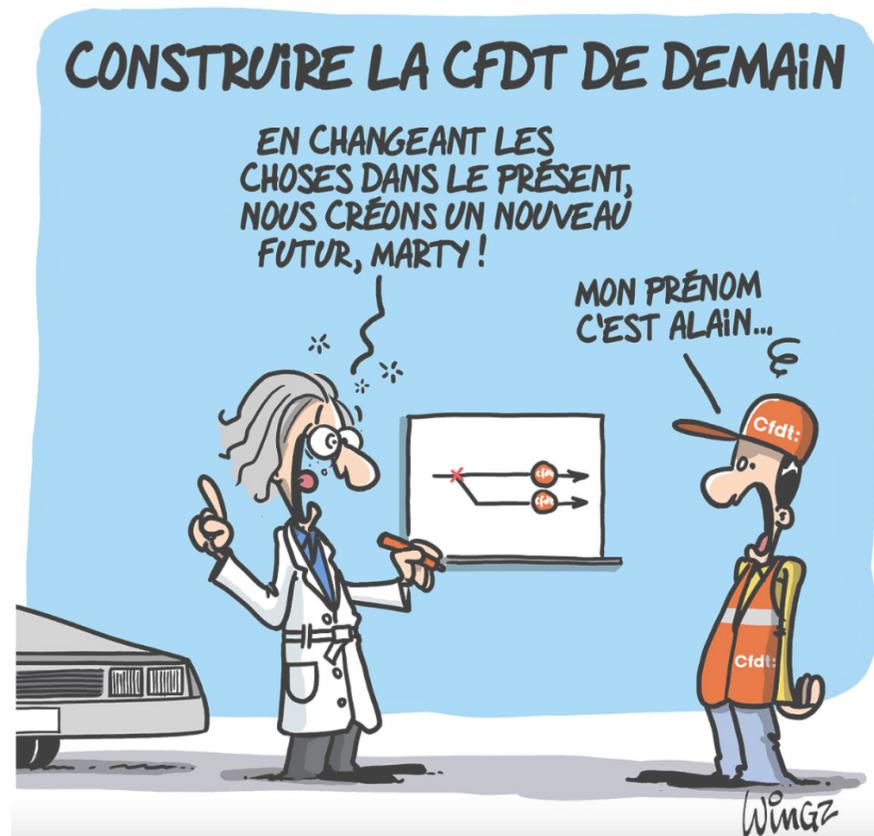
- tu rejoins les 600 000 adhérentes et adhérents de la CFDT, **première organisation syndicale française**, qui est autant **constructive que combative** ;
- tu bénéficies d'un **suivi personnalisé** (carrière, mutation, défense) ;
- tu profites d'une **prise en charge des jours de grève** (adhésion depuis 6 mois au moins) et d'une **protection juridique** grâce à la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), unique et propre à la CFDT ;
- tu reçois de l'information syndicale (Profession Éducation, CFDT Magazine...);
- tu accèdes aux formations CFDT.



services aux adhérents



adhérer



# ADHÉRER AU SGEN-CFDT, COMBIEN ?

Le montant de la cotisation mensuelle au Sgen-CFDT Normandie est égal **en moyenne à 0,75 % des revenus nets mensuels**, primes, indemnités et heures supplémentaires comprises. **Ce pourcentage est progressif, plus bas pour les petits revenus** (de l'ordre de 0,30 % pour un ou une AESH) avec un plafond à 0,85 % à partir de 2 750 € par mois.

Pour retrouver précisément tes revenus, tu peux **diviser par 12 tes revenus annuels, qui figurent sur ton bulletin de salaire de décembre ou sur ton avis d'imposition**. Depuis quelques années, ce bulletin est dématérialisé, déposé sur <https://ensap.gouv.fr>.

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 31 592,09	€ 2 458,57
COMPTABLE ASSIGNATAIRE	
DDFIP 014	
MIS EN PAIEMENT LE	
22 DECEMBRE 2021	

$31\ 592 \div 12 \approx 2\ 632 \text{ €}$

Dans cet exemple, la cotisation est de 21 €.

Revenu net mensuel (primes et indemnités comprises)	Cotisation mensuelle	Pourcentage maximum des revenus	Coût mensuel après impôt sur le revenu*
Moins de 1 000 €	2 €	0,27 %	0,70 €
De 1 000 € à 1 250 €	4,50 €	0,45 %	1,50 €
De 1 250 € à 1 500 €	7 €	0,56 %	2,40 €
De 1 500 € à 1 750 €	9,50 €	0,63 %	3,20 €
De 1 750 € à 2 000 €	12 €	0,69 %	4 €
De 2 000 € à 2 250 €	15 €	0,75 %	5 €
De 2 250 € à 2 500 €	18 €	0,80 %	6 €
De 2 500 € à 2 750 €	21 €	0,84 %	7 €
De 2 750 € à 3 000 €	23,50 €	0,85 %	7,90 €
De 3 000 € à 3 250 €	25,50 €	0,85 %	8,50 €
De 3 250 € à 3 500 €	27,50 €	0,85 %	9,20 €
De 3 500 € à 3 750 €	30 €	0,85 %	10 €
De 3 750 € à 4 000 €	32 €	0,85 %	10,70 €
Plus de 4 000 €	0,85% des revenus	0,85%	

\* 66 % déductible en crédit d'impôt, sauf en cas de déclaration aux frais réels (qui incluent les cotisations syndicales)

**sgen  
Cfdt:**

**"S'engager pour  
chacun,  
agir pour tous"**



**Nous contacter :**

**[2d.normandie@sgen.cfdt.fr](mailto:2d.normandie@sgen.cfdt.fr)**

**CAEN -> 02 31 82 60 61**

**ROUEN -> 02 32 08 33 40**

**LE HAVRE -> 07 69 29 14 88**

**SAINT LÔ -> 02 33 55 15 54**

**NORMANDIE**